



## Traité Yebamot

### Michna 5 - Chapitre 6

[ה] כוהן הדיוט לא יישא את האיילונית, אלא אם כן יש לו אישה ובנים. רבי יהודה אומר, אף על פי שיש לו אישה ובנים לא יישא את האיילונית, שהיא "זונה" (ויקרא כא, ז; ויקרא כא, יד) האמורה בתורה; וחכמים אומרים, אין "זונה" אלא גיורת, ומשחררת, ושנבעלה בעילת זנות.

Un simple Cohen n'a le droit d'épouser une hommasse (Aylonit) qu'il s'il a déjà une autre femme et des enfants. Rabbi Yehouda dit : même s'il a une femme et des enfants, il n'a pas le droit d'épouser une telle femme, car on peut l'assimiler à la « prostituée » dont parle la Torah. Les Sages disent, on ne considère comme prostituée qu'une femme convertie, une esclave affranchie ou une femme qui a eu des rapports interdits.



### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)